

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
2° REGION MILITAIRE  
LE DEFUNT ELMOUDJAHID BOUDJENANE AHMED

MISE EN DEMEURE N°01

L'entreprise des travaux de bâtiment BOUAZZA Fayçal, dont le siège social sis à : 02 rue Gaid Djillali commune de Mohammadia Wilaya de Mascara, titulaire du marché n°100/2022 du 16 juin 2022, portant « travaux de réalisation de quatre(04) blocs hébergements stagiaires (2x128 lits) + (2x192 lits) CES au niveau de Sidi Bel Abbés », est mise en demeure pour la première fois dans un délai de (10) jours ouvrables, à compter de la date de la première parution dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux pour les motifs suivant :

- Retards dans l'exécution des travaux et non-respect des délais contractuels ;
- Non-respect du planning d'exécution des travaux ;
- le chantier n'est pas doté en moyens humains, matériaux de constructions et matériels nécessaires.

A défaut d'obtempérer aux injonctions contenues dans la mise en demeure dans les délais impartis, des mesures coercitives seront prises à l'encontre de l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.